



PROCOLE SANITAIRE **En cas de Covid-19** **A PARTIR DE FEVRIER 2022**

Situation 1 : cas positif déclaré par la famille ou identifié à l'école

- Appel 8924
- Isolement de l'élève 10 jours
- Retour à l'école avec un certificat médical du médecin traitant l'autorisant à reprendre les cours en présentiel
- Continuité pédagogique déployée

Situation 2 : cas contact signalé au sein du foyer

- Si autotest négatif
 - Isolement 7 jours et information Ecole du Centre
 - Retour à l'école le 8^{ème} jour avec 2nd autotest négatif
 - Continuité pédagogique déployée
- Si autotest positif : voir Situation 1

Situation 3 : cas contact signalé hors foyer

- Si autotest négatif
 - Information Ecole du Centre
 - Retour à l'école dès le lendemain
- Si autotest positif : voir Situation 1

Situation 4 : classe contact – si un cas positif est déclaré dans la classe

- Ecole du Centre prévient les parents des élèves de la classe
- Appel des autorités pour envoi de la Testing Team à J+1 et J+3 avec CONSENTEMENT PARENTAL.
- Suivi des consignes de l'équipe dédiée.